

Les cadres et les TNIC, le travail bouleversé

Quel est l'impact des technologies numériques de l'information et de communication (TNIC) sur le travail des cadres et l'action syndicale ?

Une question si vaste et centrale pour le syndicalisme cadres méritait qu'on y consacre deux numéros de la revue *Cadres*, d'autant plus que la question, abordée souvent au détour d'autres problématiques, comme la santé au travail ou l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, est trop rarement posée pour elle-même et comme un problème syndical à part entière.

Le premier numéro, que vous tenez entre vos mains, doit permettre de mieux comprendre l'ampleur et les enjeux des transformations induites par les TNIC sur le travail des cadres.

L'usage des TNIC, on s'en rend compte à chaque instant dans nos différents métiers de cadres ou d'ingénieurs, conduit à une reconfiguration importante des pratiques professionnelles et à une redéfinition du contour des métiers et des compétences. Ces transformations s'accompagnent de nouvelles contraintes, comme l'obligation de la rapidité dans le traitement des informations reçues ou la nécessité de trier l'avalanche informationnelle quotidienne. Elles s'accompagnent aussi de nouvelles opportunités, comme la possibilité de mieux gérer son temps de travail. Ces transformations ont donné naissance à de nouveaux profils de professionnels, marqués par le nomadisme et une forte dépendance aux outils informatiques, *Blackberry* et autres *IPhone* en tête. (Marc-Éric Bobillier Chaumon).

Les TNIC ont aussi fortement contribué à modifier la manière de communiquer avec ses pairs, ses subordonnés ou ses supérieurs hiérarchiques dans l'entreprise. Les relations d'autorité s'en trouvent modifiées ; et les syndicats, comme de nombreuses directions d'entreprise, peuvent se sentir dépassés par la rapidité de ces évolutions, voire même court-circuités dans leurs moyens d'intervention.

L'utilisation des réseaux sociaux, où on peut parler du travail quel que soit le lieu où on se trouve, pose aussi un nouveau type de problèmes : peut-on dénigrer son travail ou ses employeurs sur ces réseaux en toute impunité ? Le cas récent des « licenciements facebook » montre

qu'il n'en est rien (Jean-Emmanuel Ray).

Le développement des technologies numériques a aussi changé le marché de l'emploi. Le nombre croissant des stagiaires, dont la particularité est de disposer de bonnes qualifications bureautiques et relationnelles et de devoir « gérer » en souplesse des contraintes temporelles aiguës, est devenu une variable d'ajustement de notre économie. Autant de caractéristiques, nous montre Gérard Wormser de façon convaincante, qui rapprochent ces nouvelles catégories de diplômés des dactylos de jadis.

Face à de tels bouleversements, la question de la capacité des entreprises, des administrations, mais aussi des syndicats, à limiter les phénomènes de surtravail invisible qu'elles peuvent générer (Caroline Datchary), à gérer les usages de ces technologies numériques et à inventer de nouvelles relations de subordination se pose avec beaucoup d'acuité.

Tous les problèmes abordés dans ce numéro de la revue méritent une réponse syndicale. Ce sera l'objet du second numéro consacré aux nouvelles technologies (parution en juillet 2012) qui s'appuiera sur des travaux syndicaux (comité national consacré à la question en juin 2012) pour y répondre en donnant la parole à des cadres engagés et des représentants de la CFDT.

Caroline Werkoff